

Déclaration de politique générale

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Députés,

C'est dans un climat d'incertitude politique au niveau national que je prends la parole aujourd'hui devant vous. Les difficultés importantes que rencontrent les négociateurs pour la formation d'un Gouvernement fédéral ont légitimement activé les inquiétudes de bon nombre de nos concitoyens. Cette inquiétude n'est pas sans fondement : la question de l'avenir de nos institutions pourrait être - à moyen terme - ouvertement posée.

La situation actuelle me renforce dans la conviction que Bruxelles doit plus que jamais démontrer qu'elle est non seulement une Région à part entière, dont les institutions fonctionnent le plus efficacement possible, mais aussi la Région Capitale, un moteur pour l'économie et l'emploi de toute la Belgique et une Ville-Région - centre névralgique de l'Europe et des institutions internationales.

Depuis sa création voilà bientôt 20 ans, je n'ai eu cesse de défendre notre Région et ses spécificités. Bruxelles, son dynamisme et son rayonnement international représentent un atout majeur pour l'ensemble de notre pays. Il est aujourd'hui de notre devoir à tous d'envoyer des signaux positifs à l'étranger et de rassurer notre population en donnant de notre institution régionale l'image de la stabilité.

J'en appelle à chacun d'entre vous, Parlementaires bruxellois, de la majorité comme de l'opposition démocratique, pour que nous défendions ensemble Bruxelles dans toute sa richesse, par-delà nos différences politiques.

C'est pour consolider le dynamisme de notre Région, que j'ai déposé au premier Gouvernement de septembre un schéma de base pour l'élaboration d'un Plan de développement international.

Le Plan de développement international se veut un signal clair vers le monde économique et la société civile. Il jette les bases d'une politique de développement dynamique et ambitieuse, indispensable pour notre ville.

Ce document représente en outre une base de travail importante pour le Gouvernement. Il lui permettra de concrétiser - par une multitude d'actions - un projet fédérateur et mobilisateur, porté par chacun de ses Ministres.

Il est en effet nécessaire et urgent que nous nous dotions d'un PDI opérationnel nous permettant de mieux asseoir la position de Bruxelles au plan international. Et pour assumer cette vocation internationale, vous conviendrez avec moi que Bruxelles a plus que jamais besoin d'un soutien financier important du fédéral.

Si les moyens octroyés à la Région via l'accord de coopération Beliris se justifient déjà pleinement de par leurs effets positifs pour l'ensemble de la population et des opérateurs économiques du pays, j'ai la conviction que ce soutien devra à l'avenir encore s'intensifier.

Je ne dois pas vous rappeler à quel point la concurrence est rude...

De nombreuses villes européennes telles Amsterdam, Francfort ou encore Barcelone ont conçu des stratégies de la même nature.

Aujourd'hui, la plupart des études comparant la position compétitive des villes d'Europe classent Bruxelles entre la 4^e et la 6^e position. Le maintien de cette situation n'est pas garanti. Les enjeux du rayonnement économique, social et culturel de Bruxelles imposent l'adoption d'une véritable stratégie de développement international, ambitieuse et concertée. Ils imposent également que nous nous dotions d'un plan d'action concret, à moyen et long terme.

Nous sommes partis d'une étude posant différents constats, notamment sur la manière dont Bruxelles est perçue à l'étranger.

Nous y avons trouvé certaines informations dont nous avons déjà conscience : l'étude pointe notamment certaines faiblesses de Bruxelles, comme par exemple le manque de cohérence du citymarketing et le manque d'événements culturels et touristiques à dimension internationale. A l'instar d'autres grandes métropoles internationales, les pouvoirs publics régionaux doivent, dès aujourd'hui, initier un programme d'actions pluriannuel pour rendre Bruxelles plus attractive encore.

La méthode adoptée nous a enfin permis de mettre en place une stratégie cohérente et coordonnée, ce dont Bruxelles a véritablement besoin.

Le PDI doit être vu comme un nouvel outil de gouvernance, indispensable pour promouvoir le caractère international de Bruxelles. Il s'agit du cap et du gouvernail qui encadreront les politiques régionales dans les années à venir.

Nous resterons également vigilants quant à la portée de ce programme d'internationalisation de Bruxelles : il devra profiter au pays, à l'ensemble des usagers de notre Région mais surtout, à ses habitants.

En effet, le PDI doit être envisagé comme un atout pour tous les acteurs clés et les partenaires de Bruxelles :

- Pour les Bruxellois avant tout, qui doivent saisir l'opportunité du caractère international de leur ville : ils bénéficieront directement des investissements consentis dans ce cadre;
- Pour l'Etat fédéral et les Régions flamande et wallonne : leur développement économique dépend, à bien des égards, de l'essor international de Bruxelles;
- Pour les Communautés Flamande et Française : le rôle international de Bruxelles revêt une importance capitale pour leurs institutions et politiques culturelles, sociales et éducatives;

- Pour l'Europe : elle a besoin d'un partenaire solide pour développer l'implantation de ses institutions et par là même se faire le reflet d'une véritable union européenne, dans lequel chaque citoyen se reconnaît.

Pour mettre en oeuvre le Plan de développement international de Bruxelles, nous avons dégagé cinq axes de travail :

- Le citymarketing;
- Les équipements de destination;
- La qualité de la vie, composante essentielle de notre image;
- La gouvernance publique;
- Le financement.

Parmi ces cinq axes, certaines options ou décisions peuvent être prises dès à présent, tandis que d'autres nécessiteront un travail préalable supplémentaire. C'est pourquoi il est nécessaire de phaser l'exécution de ce plan dans le temps.

Le Citymarketing

Le citymarketing est à la fois un volet à part entière du PDI et l'axe qui traverse l'ensemble des thèmes du PDI.

Le fait de se doter d'un plan de développement est déjà une opération de citymarketing en soi ! En effet, depuis l'annonce de son élaboration et grâce aux contacts que celle-ci a nécessité, nous avons déjà pu constater des effets très concrets de mobilisation du tissu socio-économique et du monde culturel. Oui, l'intérêt que suscite l'adoption du PDI est déjà bénéfique pour la promotion de Bruxelles.

Mais nous devons aller plus loin.

Malgré un bon niveau de notoriété global, l'image de Bruxelles manque encore de clarté et d'impact, en comparaison avec d'autres villes internationales dont l'offre en terme d'équipements, de services ou d'événements est plus identifiable.

C'est pourquoi nous devons, dans un premier temps, construire une image de marque pour Bruxelles sur base de son actuelle notoriété tout en corrigeant certains aspects négatifs de celle-ci.

Ainsi, la multiplicité des logos, slogans et symboles de Bruxelles utilisés à l'étranger constitue un obstacle persistant hors de nos frontières.

Il est par conséquent très important de déterminer un (ou quelques) symbole(s) de Bruxelles reconnus et utilisés par tous. Au-delà du choix d'éléments emblématiques, c'est une charte graphique globale qu'il s'agit d'élaborer, en ce compris le choix d'un slogan unique et la rédaction d'un « argumentaire de base » pour renforcer l'attractivité de Bruxelles. Cet argumentaire reprendrait notamment quelques chiffres-clé comme repères immédiatement identifiables.

Une large concertation préalable est primordiale de façon à favoriser une appropriation sans équivoque de cette charte graphique par tous les partenaires. Le message retenu doit donc être suffisamment fort et synthétique pour « parler » aux investisseurs étrangers ou aux organisateurs de congrès par exemple, mais aussi pour que les acteurs bruxellois aient envie de s'y identifier.

Sans préjuger des conclusions qui seraient tirées d'une analyse d'image de Bruxelles plus pointue, il me semble indispensable de tabler sur l'atout que constitue la fonction de capitale européenne. Un accent particulier devra également être recherché autour des efforts que Bruxelles doit réaliser pour promouvoir un développement durable. Son rôle de capitale de l'Europe implique qu'elle devienne un exemple en la matière au moment où beaucoup de grandes villes, conscientes de leur responsabilité environnementale et planétaire font de leurs initiatives dans ce domaine un instrument de promotion.

Bruxelles doit également capitaliser sur la richesse de son offre culturelle, de son histoire et de ses traditions qui font sa renommée internationale. Certaines villes, comme Bilbao, se sont fait connaître quasi uniquement sur cette base. Même si l'exemple du Musée Guggenheim est tout à fait particulier et sans doute difficilement transposable, il paraît

évident qu'il faut réfléchir, en collaboration avec les Communautés et le niveau Fédéral, à une meilleure promotion de nos grandes institutions culturelles et scientifiques et de les regrouper autour de quelques priorités dans une cellule opérationnelle au service du PDI.

Nous devons notamment concevoir un projet phare autour des Institutions européennes, j'y reviendrai dans un instant.

D'une manière plus générale, la création sur la place Royale d'un pôle d'accueil pour les visiteurs de Bruxelles s'inscrit aussi dans l'optique d'une plus grande visibilité des richesses touristiques et culturelles de Bruxelles. Ce projet, initié par la Région, sera inauguré en 2008.

La concertation actuelle entre la Région, l'Etat fédéral et la Ville de Bruxelles pour la promotion du Mont des Arts doit être intensifiée pour garantir à cette zone le succès qu'elle mérite dans l'offre culturelle et touristique de notre Région.

Nous devons aussi renforcer la politique événementielle. Bruxelles recèle nombre d'événements de grande qualité sans pour autant atteindre un seuil de notoriété leur permettant d'être reconnus à l'étranger. Un travail de recensement et de sélection des événements les plus porteurs doit être mené, notamment en collaboration avec le Bureau des Grands Événements du BITC qui met en œuvre certaines des initiatives les plus populaires à Bruxelles comme par exemple « Les Plaisirs d'hiver », « Bruxelles les Bains », « le Festival d'été », ainsi que les années thématiques sur lesquelles je reviendrai dans un instant.

Cette politique événementielle renforcée sera modulée en fonction des investissements en équipements qui seront décidés dans le cadre du PDI. Des opportunités majeures telles que l'organisation de la coupe du monde de football en 2018 doivent être exploitées et constituent autant d'objectifs régionaux.

Il faut également favoriser et valoriser des actions qui se situent à la fois sur le terrain culturel et sur le terrain économique.

Le Gouvernement vient à ce sujet de consacrer l'année 2009 au thème de la Bande dessinée, tout comme il avait consacré 2006 à la mode et au design. Nous souhaitons que la périodicité de ces années à thème soit systématisée : tous les trois ans.

Dans le même ordre d'idées, le Brussels' Day s'inscrit résolument dans cette logique de citymarketing : il rassemble chaque année différents opérateurs économiques bruxellois autour d'un événement de promotion d'image de marque de Bruxelles dans une grande capitale internationale. Initié en 2005, le Brussels' Day a pris son rythme de croisière et rencontre un succès croissant. Son organisation doit être professionnalisée : le soutien d'un service spécifique de l'administration, impliquant les différents départements concernés, s'avère désormais indispensable.

Les universités bruxelloises ont également une très belle carte à jouer pour leur rayonnement international. Du point de vue de la recherche, malgré certaines compétences mondialement reconnues, Bruxelles n'est pas encore suffisamment bien positionnée dans les classements internationaux des villes. Pour pallier cet handicap, un travail de mise en réseau et de spécialisation est nécessaire afin d'atteindre une masse

critique. Nous ferons de nos universités des partenaires de notre action : nous conclurons avec celles-ci des accords de collaboration visant à mieux les faire connaître sur le plan international.

Très concrètement, le Gouvernement lancera prochainement un marché pour désigner une agence spécialisée en communication et image de marque qui aura pour mission de concevoir une véritable politique de citymarketing sur base de l'ensemble des objectifs stratégiques prioritaires que je viens d'évoquer.

Les équipements de destination

Nous avons besoin de nouveaux équipements, en particulier dans le domaine des congrès, du commerce, de la culture, des expositions et du sport.

Il s'agit là du deuxième axe de travail du PDI : la qualité de ces équipements dits « de destination » représente un facteur d'attractivité important pour Bruxelles.

Il sera essentiel d'élaborer au préalable une étude sur chaque zone d'implantation de ces équipements de grande envergure. Cette approche est la condition sine qua non d'intégration des équipements dans leur quartier, la garantie que ceux-ci jouent efficacement leur rôle dans le cadre d'une stratégie internationale de citymarketing tout en participant à la création ou à la réhabilitation d'ensembles urbains cohérents.

Il nous a en effet semblé important d'aborder chaque projet dans sa globalité, en tant que véritable *pôle de développement*. Nous ne nous limitons pas à l'équipement stricto sensu, il s'inscrit dans un projet urbain global et contribue ainsi à la dynamisation de la zone dans laquelle il se situe.

Le développement de ces pôles se fera dans une logique de « quartiers durables » : elle prendra en compte – outre la dimension sociale et économique – une dimension environnementale spécifique. Cette attention particulière traduit la volonté de la Région de jouer un rôle d'exemple en matière de développement durable.

Dix zones stratégiques pour l'avenir de Bruxelles ont été identifiées :

1. le Quartier européen,
2. la zone-levier Tours et Taxis,
3. la ZIR Cité administrative,
4. la zone-levier Heysel,
5. la zone-levier Josaphat,
6. la zone-levier Delta,
7. le Quartier de la Gare du Midi,
8. la ZIR Gare de l'Ouest,
9. le Quartier du Mont des Arts,
10. la ZIRAD Schaerbeek-Formation.

Ces zones constituent un enjeu territorial, urbanistique et économique majeur pour la Région bruxelloise. Les autorités publiques ne peuvent pas se limiter à une intervention passive, sollicitée par les investisseurs privés. Au contraire, la Région doit elle-même déterminer des projets auxquels s'associe ensuite le secteur privé.

Pour ce faire, nous nous appuyerons sur l'ensemble des études que nous avons à notre disposition : je pense bien sûr aux schémas directeurs existants ou en cours de réalisation, mais également aux études déjà réalisées en matière de mobilité ou lors de l'élaboration de plans d'aménagement.

Les communes seront également impliquées dans le développement des 10 zones stratégiques : nous les associerons étroitement à tous les stades de l'élaboration et de la mise en oeuvre des schémas directeurs en cours ou à venir sur ces zones. La

concertation avec les autres niveaux de pouvoir belge et européens sera également poursuivie et renforcée.

L'expérience des autres métropoles pose une question cruciale : comment gérer et coordonner au mieux l'élaboration de ces grands projets ? Pour éviter la multiplication de services et organismes divers, nous examinerons en priorité la possibilité de reconverter le SRDU (Secrétariat Régional au Développement Urbain) et la cellule « ZIR » de l'administration en véritable « Agence ou service chargé du développement territorial ».

Mais au-delà de la théorie, la volonté du Gouvernement est de donner une impulsion déterminante au développement de Bruxelles en définissant très concrètement le type d'équipements que nous voulons et le lieu de leur établissement.

Bruxelles – Capitale de l'Europe

Il semble évident que le principal atout de Bruxelles, en matière de visibilité et de positionnement à l'étranger, réside dans le fait que Bruxelles est la Capitale de l'Europe.

Pourtant, au-delà des bâtiments abritant les différentes institutions européennes, aucun lieu ne représente symboliquement l'Europe à Bruxelles.

Nous souhaitons donc voir créer une « Maison de l'Europe », c'est-à-dire un lieu emblématique où la Région et l'Europe peuvent développer ensemble leur vision de l'Europe, un lieu qui permette à la fois à l'Europe de se rapprocher du citoyen et à la Région d'affirmer son rôle de capitale de l'Europe.

Le schéma directeur relatif au Quartier européen indique qu'un centre culturel incarnant l'Europe devrait voir le jour au sein du quartier européen. Bien qu'il fasse l'unanimité, ce projet ne repose pas encore sur un concept clair ni sur une certitude quant aux partenaires à associer à ce projet.

Le Gouvernement prendra donc contact avec l'Etat fédéral et les institutions européennes pour tenter d'arrêter un concept et les modalités de financement de la « Maison de l'Europe ».

Bruxelles – Ville de congrès

Le secteur du congrès doit impérativement être développé. En effet, il constitue un secteur économique créateur d'emplois directs, principalement peu qualifiés et occupés par des Bruxellois. En outre, le développement de ce secteur aurait de nombreuses retombées indirectes positives en matière de tourisme et services annexes.

Bruxelles bénéficie sur ce marché de l'avantage indéniable d'accueillir sur son territoire l'Europe et les institutions internationales.

La création d'un centre de congrès de grande envergure, complémentaire au Palais des congrès méritait d'être envisagée. Une étude portant sur la faisabilité et la nécessité de développer un centre de Congrès a donc été lancée et financée par Beliris. L'analyse de la

situation existante à l'échelle internationale soutient la pertinence de développer un centre de congrès de 3.000 places minimum qui comprendrait également un lieu d'exposition de 15.000 m², soit au total une surface brute de 50.000 m².

Le Gouvernement a choisi le site du Heysel qui est particulièrement approprié pour accueillir ce type d'infrastructures : des synergies pourraient être développées avec le Palais des Expositions tout proche et le site dispose d'une bonne desserte en matière de mobilité. La concertation fructueuse menée avec la Ville de Bruxelles qui dispose de la maîtrise foncière de la majorité du site nous a renforcés dans ce choix.

La Ville de Bruxelles lancera à court terme un schéma directeur en ce sens portant sur l'ensemble du site (zone-levier 9 au PRD) en concertation avec la Région.

Bruxelles – Ville de loisirs

Aujourd'hui, les spectacles (culturels ou sportifs) d'envergure internationale sont conçus, tant sur le plan financier que sur le plan scénographique et technique, pour des salles de 12.000 à 15.000 spectateurs.

Il est important pour l'image internationale de la Région d'accueillir des productions internationales de ce type. Il faut donc doter Bruxelles d'équipements répondant aux standards actuels du marché soit :

1. une salle de concert de 15.000 places et/ou une salle indoor;
2. un nouveau stade en tenant compte notamment de la perspective d'une candidature éventuelle à l'organisation de la Coupe du Monde de football en 2018.

Différents paramètres sont à prendre en compte pour déterminer l'implantation préférentielle d'un stade :

1. le délai de réalisation et de coordination nécessaire avec d'autres projets régionaux en matière de mobilité (objectif coupe du monde 2018),
2. les exigences réglementaires fixées par les instances internationales,
3. le couplage éventuel à d'autres développements du type centre commercial et/ou pôle culturel,
4. le coût de l'opération et de gestion.

Jusqu'à présent, 3 sites ont été évoqués pour l'implantation d'un stade :

- le site de la Petite-Ile à Anderlecht, pour lequel, à la demande de la commune, la Région a fait réaliser une étude sur la faisabilité d'implantation sur la zone d'industrie urbaine le long du canal,
- le site du Heysel,
- le site de Schaerbeek Formation.

L'étude relative à la Petite-Ile conclut que l'implantation à cet endroit serait possible mais engendrerait des frais importants et que les délais seraient probablement longs.

L'option de la rénovation du stade du Heysel, a priori attrayante, présente des points faibles. Le stade engendre des nuisances pour les riverains et d'autres fonctions sont envisagées sur le site lui donnant une densité d'activité importante avec des risques de

saturation. L'implantation d'un centre de congrès est à l'étude et le site peut difficilement cumuler ces infrastructures et un stade sans nuire au bon aménagement des lieux et aux exigences de sécurité. Il faut noter que la rénovation du stade existant aurait un coût identique à la construction d'un nouveau stade ailleurs dans la Région.

Le site de Schaerbeek-Formation offre quant à lui l'avantage d'offrir un espace suffisant et de limiter les nuisances pour les riverains. Vous savez que les grands rassemblements populaires exigent aujourd'hui des mesures particulières d'organisation, difficilement localisables dans des zones déjà surchargées d'activités. Le développement du site est aujourd'hui réglementairement bloqué via son affectation de ZIRAD au PRAS.

Il faut considérer que l'option de l'implantation du stade à Schaerbeek-Formation constitue une opportunité pour développer le site. En effet, un projet supra régional serait l'occasion de solliciter le pouvoir fédéral pour qu'il active la valorisation des terrains en conformité avec les souhaits régionaux. Le Gouvernement a donc décidé de lancer un schéma directeur sur Schaerbeek-Formation pour analyser la faisabilité technique de l'implantation d'un stade multifonctionnel à cet endroit.

Le schéma directeur devra également analyser l'aménagement du site dans sa globalité, c'est-à-dire notamment étudier la faisabilité d'y implanter du logement, de mettre des terrains à disposition du Port de Bruxelles - pour des activités logistiques - et de la SDRB et étudier la possibilité d'y développer un espace vert structurant permettant de relier les quartiers de Haren et de Neder-Over-Hembeek. Le Gouvernement souhaite également que soit examinée la possibilité d'installer sur le site le Musée National des Chemins de Fer qui – selon le souhait même du Gouvernement fédéral - a sa place à Bruxelles. Si les conclusions du schéma directeur sont positives, il y aura lieu de modifier le PRAS pour changer le statut de la ZIRAD Schaerbeek-Formation.

En ce qui concerne le projet de nouvelle salle de spectacle et/ou salle indoor, celui-ci devrait idéalement être couplé au projet de Centre de congrès afin d'obtenir un pôle congrès-loisirs cohérent. Le projet de salle indoor sera donc étudié dans le cadre du schéma directeur « Heysel ».

Bruxelles - Ville de culture

Le Quartier du Mont des Arts accueille une densité extraordinaire de musées : les Musées royaux des Beaux-Arts, le Musée des Instruments de Musique, le BELvue, la Bibliothèque royale et son Palais de Charles de Lorraine, le site archéologique du Coudenberg, le Palais des Beaux-Arts, la Cinémathèque royale.

Le Mont des Arts accueillera aussi prochainement le Musée Magritte et le pôle d'accueil touristico-culturel de la Région. Celui-ci, ouvert au public une fois les travaux achevés, sera un lieu emblématique de l'image de la Région de Bruxelles-Capitale. La Région doit profiter de ces occasions pour renforcer l'attractivité du Quartier du Mont des Arts.

Par ailleurs, l'année 2006 de la Mode et du Design a permis de mettre en avant le fait que ces deux secteurs constituent un atout pour la Région et qu'il est essentiel d'exploiter ce potentiel, tant sur le plan touristique que sur le plan des retombées économiques et en termes d'emplois. Afin de conforter la renommée de la Région au niveau international

dans ces deux secteurs, le Gouvernement a chargé un groupe de travail de mettre sur pied une « Maison bruxelloise de la Mode et du Design ».

Bruxelles – Ville de dynamisme commercial

Les recommandations du Schéma de Développement Commercial préconisent d'implanter une surface commerciale de grande taille au Nord de Bruxelles, qui soit capable de restaurer l'attractivité de cette zone et de la faire rayonner bien au delà de nos frontières régionales.

Un projet de ce type soutiendrait le développement d'infrastructures de congrès et/ou de loisirs sur un site stratégique identifié. Le site du Heysel est de facto pressenti pour accueillir cette activité. Le schéma directeur sur le Heysel devra approfondir la faisabilité d'un tel projet, en particulier les effets sur la mobilité dans la zone et sur l'accessibilité du site du Heysel.

Le Gouvernement analysera également l'opportunité de développer, toujours au nord de la Région, un second centre commercial de moindre envergure, dont l'offre commerciale serait complémentaire au premier.

Le Quartier de la Gare du Midi

Avec l'arrivée du TGV, les gares sont revenues au cœur de la connectivité internationale. Cette dimension avait déjà été identifiée par le PRD, qui avait concentré les grands pôles de développement tertiaire sur les gares de la Région bruxelloise. Dans cette perspective, il est indéniable que la gare du Midi joue un rôle primordial, et que les quartiers environnants constituent des pôles de développement importants.

La gare du Midi, véritable porte d'entrée sur la ville, est par excellence le lieu des premières impressions du voyageur sur Bruxelles. C'est pourquoi nous devons veiller à ce que leur environnement soit propre et sécurisé. Le parcours (espaces publics et fonctions riveraines) entre la gare et le centre ville ainsi que la signalétique à l'intérieur et aux abords de la gare doivent être repensés en concertation avec le Fédéral.

La gare du midi met Bruxelles à 1h20 de Paris et dès le 14 novembre, à 2 heures de Londres. Son interconnectivité avec le centre de Bruxelles, le Heysel ou le quartier européen est optimale. Un développement cohérent des infrastructures de bureau longeant la gare constitue dès lors un atout important - dans le respect des affectations existantes - pour l'implantation d'entreprises dépendant de la sphère d'influence économique parisienne ou londonienne.

A cet effet, nous lancerons prochainement un schéma prospectif sur le quartier de la gare du Midi en collaboration avec la SNCB.

La Zone-levier Tour et Taxis

Le développement du site de Tour et Taxis constitue pour Bruxelles un enjeu majeur.

Situé entre le centre historique et le plateau du Heysel, il offre un potentiel très diversifié : culture et loisirs, activité économique et logements de qualité en face du canal.

Le schéma directeur de la zone-levier Tour et Taxis sera soumis en première lecture au Gouvernement en décembre 2007.

Ce site dispose d'un potentiel d'image énorme avec notamment la création du plus grand parc urbain bruxellois depuis le 19^{ème} siècle et la réaffectation de la gare maritime.

Le Quartier européen

L'avant-projet de schéma directeur du quartier européen a été présenté au Gouvernement en novembre 2006. Il sera présenté pour approbation définitive ce mois-ci.

Trois ambitions majeures sont prévues par le projet de schéma directeur. L'idée est de faire du Quartier européen :

- le 1^{er} pôle administratif européen et international de la Région,
- un pôle résidentiel diversifié,
- un pôle récréatif et culturel accessible à tous.

Le Gouvernement veillera à ce que les outils opérationnels prévus par le schéma directeur du Quartier européen soient mis en oeuvre dans les meilleurs délais.

La ZIR Cité administrative

Le schéma directeur prévoit de relier les quartiers situés au-delà de la petite ceinture au centre ville, entre la place Royale et le quartier du Botanique.

Le schéma directeur a été définitivement approuvé par le GRBC fin novembre 2006.

L'arrêté de mise en oeuvre de la ZIR « Cité administrative » a été approuvé par le Gouvernement le 28 juin 2007. La Ville de Bruxelles est amenée à réaliser un PPAS sur cette zone.

La Zone-levier Josaphat

Le site Josaphat, connecté au futur réseau RER, offre entre autres, un potentiel important pour le développement de pôles économiques et de quartiers d'affaires à Bruxelles.

En ce qui concerne la ZIR Josaphat et la zone d'industrie urbaine contiguë, nous savons que l'étude de faisabilité indique que deux options de développement sont viables : soit prôner un développement intensif impliquant la couverture des voies et l'implantation d'un nombre important de m² de bureaux, soit une option allégée comptant essentiellement du logement et laissant les voies ferroviaires à ciel ouvert.

Les Communes de Schaerbeek et d'Evere ont clairement fait le choix d'accueillir le

nouveau pôle de la Commission européenne. Le Gouvernement soutiendra cet objectif, mais à ce jour, la Commission n'a pas encore manifesté son intérêt et la Région entend rester à l'écoute de la Commission avec laquelle elle a noué des relations de confiance constructives.

La Zone-levier Delta

L'intérêt du site Delta en terme régional est évident. Il est en effet stratégiquement situé à proximité du Ring et offre des superficies très importantes. C'est la raison pour laquelle la Région en a acquis la maîtrise par l'intermédiaire de la SAF (Société d'acquisition foncière).

Néanmoins, son accessibilité n'est pas optimale et nécessitera des aménagements importants, notamment par l'amélioration de la zone piétonne entre le métro et les futures haltes RER Delta et Watermael, l'augmentation de la capacité de parking et une revalorisation des connections STIB.

Ce terrain sera valorisé via un PPAS dès que le schéma directeur, déterminant les grandes options d'intervention, aura été finalisé et approuvé.

Les trois communes (Auderghem, Ixelles et Watermael) directement concernées par le développement de ce site sont, à l'instar des autres schémas directeurs, étroitement associées au projet.

La ZIR Gare de l'Ouest

Le site de la gare de l'Ouest sera le pôle multimodal le mieux desservi de toute la Région. Ce site est stratégique car son développement permettra de relier les deux rives de Molenbeek. Le schéma directeur prévoit notamment la création d'espaces publics conviviaux de qualité.

Le schéma directeur est financé par Beliris. L'étude a démarré au printemps 2006 et devra être finalisée pour début 2008.

Une fois ce schéma directeur approuvé, la commune de Molenbeek pourra élaborer son PPAS, sur base d'un arrêté gouvernemental.

Par ailleurs, il faudra réaliser un master plan avec des projets concrets menés en concertation avec la commune, la STIB et la SNCB.

La qualité de la vie

Le troisième axe de travail identifié dans le PDI concerne la qualité de la vie.

Une ville qui n'offre pas un confort de vie suffisant à ses habitants ne peut être attractive sur le plan international. Elle doit offrir un sentiment de bien-être tant à ses habitants qu'à ses visiteurs, dans son centre urbain tout comme dans les quartiers périphériques,

porteurs de l'image de la Région.

Les politiques urbaines de reconstruction du lien social, menées depuis de nombreuses années sur le territoire de notre Région doivent plus que jamais être poursuivies.

L'amélioration de la mobilité dans la ville est également primordiale pour stabiliser les populations, développer l'économie et la culture. Les réseaux de transports publics et les nouvelles mobilités doivent encore être développés pour rendre Bruxelles plus attractive aux yeux des touristes, des entreprises et des investisseurs.

La qualité de vie s'exprime aussi dans la qualité urbanistique de la ville. Pour attirer, Bruxelles doit également montrer un caractère original dans sa requalification de l'espace public et intégrer la notion de qualité architecturale dans le développement de ses projets.

Je reviendrai sur les politiques que le Gouvernement mènera dans ces matières dans la seconde partie de mon exposé.

L'organisation d'une meilleure gouvernance

La gestion de Bruxelles est complexe et constitue un défi permanent car de nombreux acteurs institutionnels différents interviennent sur son territoire.

Les communes, le niveau fédéral et les Institutions européennes sont, chacun à leur niveau, des acteurs institutionnels de premier plan dans notre capitale.

Une meilleure gouvernance ne peut se concevoir que dans une approche de coopération entre les différents niveaux de pouvoir. Il est indispensable « défragmenter » les politiques et multiplier les synergies pour éviter que la complexité institutionnelle existante ne donne une image négative de la gestion de la Région bruxelloise à l'étranger.

L'objectif est donc d'assurer une véritable coordination entre les politiques menées par les différents acteurs institutionnels sur le territoire de la Région bruxelloise.

Pour ce faire, la Région doit tout d'abord intéresser les autres niveaux de pouvoirs - communes, Région flamande, Région wallonne, Communautés, Commissions communautaires et Fédéral - à l'ambition de développement international de Bruxelles au profit de tous.

C'est dans cet esprit que le Gouvernement souhaite que les deux autres Régions et les Communautés soient consultées et mobilisées par le PDI. A cet effet, la mise en place d'un Comité Interministériel de Coopération rassemblant les Ministres concernés au sein de chaque Gouvernement aurait valeur de symbole pour démontrer la volonté bruxelloise de donner à son projet des retombées positives pour l'ensemble du pays.

Nous devons organiser une gestion concertée et coordonnée du poumon économique et du premier bassin d'emploi du pays, basée sur une aire métropolitaine plus large que les 19 communes, à cheval sur les trois régions.

Cette concertation doit porter sur la mobilité transrégionale, sur l'aménagement du

territoire, sur la gestion et la répartition des externalités positives et négatives des grandes infrastructures, sur le développement économique et social et sur les politiques d'emploi et de formation.

Je l'ai déjà souligné, Bruxelles associera les communes au processus de choix de l'implantation de nouvelles grandes infrastructures de destination. Il faut dépasser les particularismes locaux pour faire prévaloir l'intérêt régional. Communes et Région doivent être de véritables partenaires de notre ambition internationale. Les communes concernées seront associées à tous les stades de l'élaboration et de la mise en oeuvre des schémas directeurs en cours ou à venir sur les zones dites stratégiques.

Tout en prenant garde à la tentation de la simplification pour la simplification, nous devons rechercher, chaque fois que c'est possible, des synergies, des cohérences, des économies d'échelles entre communes mais aussi entre communes et Région.

Toujours en étroite collaboration avec les communes, la Région doit poursuivre son travail en matière de simplification administrative, en particulier dans les matières d'urbanisme et de fiscalité locale. Ce chantier était déjà un des axes prioritaires du Contrat pour l'Economie et l'Emploi. Un des objectifs du Fonds de compensation fiscale récemment créé dans le cadre du Contrat pour l'économie et l'emploi est de simplifier et harmoniser la fiscalité locale. D'autre part, des formations ont été mises sur pied, à destination des agents communaux, en vue d'harmoniser les pratiques en matière de délivrance des permis d'urbanisme et d'environnement.

Ces efforts doivent être poursuivis et amplifiés. La finalisation du travail de simplification, d'accélération et de clarification des procédures en matière des permis d'urbanisme et d'environnement reste une des priorités du Gouvernement.

Dans l'optique de notre développement international, nous analyserons la possibilité de mettre en place des procédures spéciales de délivrance de permis sur certaines zones stratégiques de niveau européen et international.

Un groupe de travail visant à harmoniser la fiscalité locale sera également mis sur pied cette année.

Enfin, les Institutions européennes sont des interlocuteurs de grande importance pour la Région bruxelloise, notamment en ce qui concerne le développement du quartier européen.

Il est dès lors indispensable de poursuivre le dialogue direct avec l'Europe et organiser une concertation structurée Région - Institutions Européennes - Gouvernement Fédéral concernant le développement de l'Europe à Bruxelles.

Financement et PDI

Nous arrivons maintenant au cinquième et dernier axe de travail du PDI qui aborde la question de son financement. Les limites budgétaires actuelles de la Région de Bruxelles-Capitale ne permettent pas d'envisager le financement du PDI sans avoir recours à des financements externes.

Ces financements externes peuvent être de deux ordres: soit provenir des autres entités publiques du pays, soit provenir de la sphère privée.

Aujourd'hui, le secteur privé est capable de mobiliser des moyens financiers considérables en vue, par exemple, de financer le développement de grandes infrastructures alors que les pouvoirs publics sont tenus à des prescriptions budgétaires strictes et des moyens limités par rapport à l'importance de certains enjeux.

Dans le cadre du PDI, la mise en place de partenariats public-privé sera activement recherchée. A cet effet, le Gouvernement recourra au recrutement d'un project-manager chargé d'analyser les offres de partenariat issues du secteur privé.

Venons-en à présent à la participation des autres entités publiques pour le financement du PDI.

Vous le savez, la Région de Bruxelles-Capitale produit près de 20% du PIB, supporte les fonctions de double capitale, européenne et fédérale, est le premier bassin d'emploi et accueille près d'un quart de l'activité économique du pays. La Région assume en outre les services urbains pour un volume d'usagers de plus d'un million et demi de personnes. Le financement de ces services est aujourd'hui presque intégralement pris en charge par la Région de Bruxelles-Capitale.

Vous savez tout comme moi que la Région ne peut réduire ces investissements sans lesquels l'image générale de la Région pourrait souffrir. Un désinvestissement pourrait par ailleurs engendrer des tensions sociales et accélérer la dégradation des zones fragilisées de notre territoire.

Faut-il encore le rappeler, les dépenses en termes de mobilité et de voirie représentent à elles seules près de 37% du budget de la Région de Bruxelles-Capitale !

La mise en oeuvre d'une politique ambitieuse de mobilité à Bruxelles qui profite aux Bruxellois et aux nombreux autres usagers de la ville, passe nécessairement par une participation d'autres niveaux de pouvoirs dans le financement de celle-ci.

Mais d'autres surcoûts dits « indirects », liés au statut de Bruxelles, grèvent également les finances régionales et communales bruxelloises. Il s'agit des dépenses de propreté publique, des dépenses socio-culturelles, des dépenses de logement, des dépenses sociales, des dépenses de sécurité, etc.

Beliris, l'Accord de Coopération entre l'Etat Fédéral et la Région de Bruxelles-Capitale du 15 septembre 1993, a déterminé une série d'initiatives destinées à promouvoir le rôle international et la fonction de Capitale de Bruxelles.

Je l'ai déjà souligné précédemment, il est indispensable que nous puissions avoir recours aux moyens de Beliris pour mener à bien nos missions de capitale. Le budget annuel de Beliris est passé en 8 ans, de 50 à 125 millions d'EUR. Cette évolution importante démontre déjà l'importance que l'Etat fédéral accorde au développement bien nécessaire de notre capitale. Il est toutefois indispensable que cette enveloppe précieuse puisse encore évoluer et que nous puissions revoir ensemble les modes de collaboration entre la Région et l'Etat

fédéral de manière à les simplifier et à accélérer la concrétisation de projets prioritaires pour l'épanouissement de Bruxelles.

*
* *
*

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Parlementaires,

Vous l'aurez compris, le lancement du PDI est un signal politique majeur de la volonté des Bruxellois de prendre en main leur destin.

C'est pourquoi je lui ai consacré une part significative de ce discours de rentrée. Mais naturellement, le Gouvernement bruxellois doit poursuivre l'action qu'il a entamée depuis 2004 dans tous ses domaines de compétence et en particulier pour la relance de l'économie et l'emploi.

Je vais donc passer en revue avec vous les principaux chantiers qui occuperont le Gouvernement au cours de cette année.

En ce qui concerne tout d'abord la mise en oeuvre du **Contrat pour l'Economie et l'Emploi**:

Vous le savez, la Région bruxelloise reste la première des trois régions du pays en ce qui concerne le nombre de créations d'entreprises par 1000 habitants. En croissance de 49% par rapport au début de la législature, ce nombre avait dépassé les 9500 entreprises en 2006. En 2007, nous dépasserons vraisemblablement la barre des 10.000 entreprises créées. Il est aussi particulièrement intéressant de noter que, dans le même temps, le nombre de faillites n'a augmenté que de 22%. Autrement dit, le taux de création net reste largement positif.

La politique menée depuis le début de la législature en matière d'accompagnement et de soutien à la création montre tout son sens. La Région poursuivra le travail accompli avec l'Agence bruxelloise pour l'Entreprise (ABE). Celle-ci s'est vu confier de nombreuses missions spécifiques dans le cadre du Contrat pour l'Economie et l'Emploi: incubateur pour investisseurs étrangers, aide à la relocalisation d'entreprises, accompagnement des entreprises en matière d'urbanisme et d'environnement, politique de clustering dans les trois secteurs porteurs d'innovation (santé, NTIC et Environnement).

Le nombre de demandes introduites auprès du Fonds bruxellois de Garantie ne cesse de croître et un projet de nouveau règlement du Fonds mieux adapté à ce phénomène sera présenté au Gouvernement prochainement.

2007 sera aussi l'année du lancement du nouveau programme de pro deo comptable en collaboration avec le Centre pour entreprises en difficulté. Nous veillerons également à la promotion de l'esprit d'entreprise auprès des jeunes en particulier par le biais d'une exposition didactique à destination ayant pour thème « oser entreprendre ».

Enfin, l'impulsion donnée grâce au programme d'intervention dans l'équipement en matériel des écoles techniques et professionnelles sera poursuivie. Un nouvel appel à projets sera lancé.

Notre projet d'ordonnance organique relative aux aides pour la promotion de l'expansion économique devrait être adopté par le Parlement prochainement.

La création d'un parc agroalimentaire a toujours été considérée comme une priorité. Le Gouvernement a accepté le principe de créer et de contribuer au financement d'un parc agroalimentaire dénommé le Food Factory. Il a chargé, à cet égard, la SDRB de trouver un terrain convenant au développement de ce programme.

La Région conclura prochainement un nouveau contrat de gestion avec le Port de Bruxelles. Celui-ci se concentrera surtout sur le développement économique et l'emploi dans la zone du canal, sur le développement de trafics multi-modaux dans le port et sur l'intégration urbaine. Des efforts supplémentaires seront également consentis pour draguer le canal et ainsi faciliter la navigation mais aussi pour assainir des terrains à vocation industrielle du domaine portuaire. En application du Plan d'action approuvé par le Gouvernement et du Masterplan du Port de Bruxelles, le Port continuera son expansion en tant que zone économique et logistique importante pour l'ensemble de la Région.

Le Gouvernement a récemment approuvé le Programme Opérationnel définitif des futurs Fonds structurels européens, dénommés dorénavant «Objectifs 2013 - Investissons ensemble dans le développement urbain». Il est actuellement en voie d'approbation par la Commission européenne. Ce document stratégique a été élaboré dans une logique de concentration territoriale, puisque la zone d'actions, dénommée Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP), a pour axe structurant le canal. Un appel à projets a permis de recueillir plus de 50 projets, souvent ambitieux sur les résultats et en terme de partenariat (plus de 200 acteurs de la ville se sont en effet mobilisés). En 2008, les premiers projets seront lancés et permettront de renforcer les politiques de la ville (crèches, centres de formation, pôle dans le secteur économique de l'environnement, du ciytmaking et réhabilitation urbaines et économiques des quartiers).

L'importance du commerce à Bruxelles, que ce soit en termes économique ou en termes d'emplois n'est plus à démontrer. Ce secteur d'activités occupe aujourd'hui en Région bruxelloise plus de 100.000 personnes. Fin 2006, le Gouvernement s'est doté d'un Schéma de Développement commercial afin de disposer d'un relevé précis de l'attractivité des noyaux commerçants en Région bruxelloise. Dans la droite ligne de ce schéma de développement commercial, le Gouvernement continuera en 2008 à soutenir l'activité commerciale dans les noyaux commerçants, tout en développant de nouvelles politiques d'attractivité pour amener deux zones spécifiques à un statut supérieur dit de « pôle supra-régional »: le Centre-Ville et le Haut de la Ville. Il s'agit dans les deux cas de développer, par des actions concertées, la zone d'attractivité et de chalandise de ces deux noyaux très importants pour le commerce à Bruxelles.

Le Gouvernement a chargé Atrium de la mise en place de "schémas prospectifs" sur les 15 quartiers commerçants sous contrats. En 2008, ces outils de prospective donneront à tous les opérateurs les grandes orientations du développement commercial et urbanistique pour les dix prochaines années. Ils permettront d'appuyer la politique de revitalisation urbaine, mais également de donner des signaux clairs aux investisseurs qui seraient

intéressés de participer au renouveau de tous ces quartiers.

De nouvelles initiatives seront également lancées pour dynamiser le commerce bruxellois: illuminations de fin d'année dans les 19 communes, financement de projets de proximité, actions conjointes entre les commerçants et les acteurs du tourisme, promotion en Belgique et à l'étranger de Bruxelles comme ville du shopping, nocturnes commerciales, développement de modules formations en langues et de formations à la vente, etc.

La situation en matière d'emploi, même si elle reste préoccupante, a connu une évolution positive depuis début 2007. Ainsi, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits chez Actiris a diminué ces derniers mois en variation annuelle. Néanmoins, le non-emploi demeure trop largement répandu. Le Gouvernement se mobilise pour lutter contre ce phénomène, en particulier à l'égard des jeunes qui continuent à connaître de grandes difficultés à assurer leur insertion professionnelle.

En conséquence, le Plan pour l'emploi des Bruxellois sera complété d'un avenant relatif à l'emploi des jeunes. Un ensemble de mesures spécifiquement axées sur les jeunes fait actuellement l'objet d'une concertation avec les partenaires sociaux.

Le projet de Gouvernement pour l'emploi des jeunes prévoit de multiplier les expériences professionnelles, de lutter contre la dualisation scolaire, d'améliorer les compétences des demandeurs d'emploi, de favoriser l'apprentissage des langues, d'offrir un accompagnement adapté et de développer l'emploi pour les peu qualifiés. Les mesures proposées concernent tant les stages en entreprise que l'emploi étudiant, l'enseignement en alternance, les programmes de transition professionnelle ou le rôle que joue le contrat de projet professionnel pour l'insertion professionnelle.

Projet-phare de la majorité gouvernementale, la conclusion et la mise en oeuvre du contrat de gestion de l'Office régional bruxellois de l'emploi sera mis en oeuvre dans l'année pour sa plus grande part. Dernièrement, l'Office a été rebaptisé Actiris. Ce changement est sans doute l'élément le plus visible d'une réorganisation complète des services autour de quatre directions, en conservant comme fil rouge de celle-ci l'amélioration du service rendu aux demandeurs d'emploi et aux entreprises.

La décentralisation des services aux demandeurs d'emploi d'Actiris dans les communes va s'accélérer durant les mois à venir. Des collaborations avec celles-ci sont souhaitées et recherchées afin de mettre en place, là où la situation locale le permet, des Maisons de l'Emploi. Celles-ci doivent permettre de rassembler dans un même lieu où à proximité, les différents organismes, services et associations actives dans les champs de l'emploi et de la formation.

Par ailleurs, le Gouvernement a adopté en première lecture un avant-projet d'ordonnance relatif aux Missions Locales et aux Lokale Werkwinkels. Cette ordonnance a globalement pour objectif d'intégrer les Missions Locales pour l'Emploi dans une architecture adaptée de la politique de l'emploi à Bruxelles, qui vise à développer des outils adaptés à la situation de chaque demandeur d'emploi. L'avant-projet est actuellement soumis à l'avis d'Actiris et du Conseil économique et social de la Région. Le Gouvernement espère soumettre ce texte à votre sagacité dès le début de l'année 2008.

En ce qui concerne les structures d'accueil de l'enfance, la Région poursuivra ses efforts, en finançant tant des infrastructures que du personnel d'encadrement dans le cadre de la mise en oeuvre de son Plan crèches adopté en 2007.

Nous ne devons plus vous convaincre du fait que le bi- ou multilinguisme constitue une condition nécessaire de l'intégration professionnelle. En conséquence, le Gouvernement continue de soutenir avec vigueur le développement des chèque d'Actiris, pour les langues en particulier, afin qu'ils connaissent une évolution rapide.

Nous vous avons exprimé notre volonté de créer des liens entre les politiques de formation, d'économie et d'emploi dans le cadre du Contrat pour l'Economie et l'Emploi. Nous approchons aujourd'hui de l'objectif que nous nous étions fixé de créer cinq centres de référence professionnelle en Région bruxelloise. Deux centres de référence sont déjà opérationnels dans les domaines des fabrications métalliques et des nouvelles technologies de l'information et de la communication, alors qu'un troisième est en passe de l'être dans le secteur des Transports et de la logistique. Les centres prévus dans les secteurs de la construction et de l'horeca/commerce sont en phase de finalisation avec le secteur privé.

La coopération avec le secteur intérimaire sera poursuivie, notamment en apportant un soutien à un second bureau social d'intérim.

Le développement de postes d'Agents Contractuels Subventionnés occupe une part importante du budget de la Région. Nous avons décidé résolument cette politique vers une action de résorption du chômage, en veillant à ce que l'obtention d'un tel poste soit un tremplin vers un nouvel emploi.

La mise à disposition de conventions de premier emploi auprès des organismes d'intérêt public est une politique initiée dès 2006, qui connaît un succès certain. Le Gouvernement a souhaité amplifier cette politique, en augmentant le nombre de postes et en diversifiant les organismes d'intérêt public concernés. Cette action sera développée en 2008, en veillant par ailleurs à ce que des postes soient disponibles, dans les OIP, pour l'enseignement en alternance. Dès 2007, un projet-pilote allant dans ce sens a été conçu en partenariat avec les communes: grâce au soutien régional, des jeunes issus de l'enseignement et de la formation en alternance sont ainsi engagés dans nos communes pour une durée d'un an. Il s'agit de jeunes de 15 à 23 ans, qui passent 2 jours par semaine en cours et 3 jours en insertion professionnelle. L'apprentissage et l'acquisition d'expérience concrète sont ainsi combinés. Une évaluation de ce projet sera réalisée par la Région et les communes participantes.

Le Gouvernement présentera au Parlement un projet d'ordonnance relative à l'égalité de traitement en matière d'emploi et la lutte contre les discriminations à l'embauche dans le secteur privé et un projet d'ordonnance portant sur la diversité dans la fonction publique régionale. Ils feront l'objet d'un examen conjoint avec les initiatives parlementaires relatives à la promotion de la diversité et de l'anti-discrimination.

Toujours en ce qui concerne la fonction publique régionale, le Gouvernement renforcera au cours des prochaines années le niveau du management au sein du Ministère et s'attellera au renforcement des services à la population. L'accueil au Ministère sera amélioré, y compris en matière d'accessibilité des moins valides et de simplification

administrative. Le bilinguisme au sein de la fonction publique régionale sera stimulé par le biais d'une augmentation des primes de bilinguisme.

En matière d'économie sociale, l'ensemble des moyens disponibles ont à ce jour permis d'agréer et de financer 53 projets dont 10 entreprises d'insertion et 43 initiatives locales pour le développement de l'emploi, ce qui représente plus de 891 emplois en équivalent temps plein. La volonté du Gouvernement bruxellois est de mettre à leur disposition encore plus de moyens pour leur permettre de consolider leurs activités et de pouvoir se développer.

Depuis le début de la législature des efforts supplémentaires importants ont été consenti pour permettre le financement de l'économie sociale. Ces actions entreprises se divisent en trois grands axes:

- Des subventions octroyées à des projets innovants dans le secteur de l'économie sociale, mais également aux associations et agences-conseils assurant la promotion du secteur soit via l'aide aux projets, soit via des actions de communication.
- Le lancement d'un appel à projets pour soutenir des initiatives déjà agréées en économie sociale et ce par l'intermédiaire de « chèque expertise ».
- Le soutien, depuis cette année, à une première coopérative d'activité bruxelloise.

D'autre part, des moyens ont été accordé à Brusoc, filiale de la SRIB, pour le soutien aux entreprises dans le cadre d'une mission déléguée « économie sociale » : prêts, prises de participation, conseil et analyse financière.

En matière d'innovation, le Plan approuvé par les partenaires sociaux fin 2006 est aujourd'hui en application dans sa totalité. Il vise à hisser Bruxelles dans le top 10 des régions innovantes en Europe à l'horizon 2013. Ce terme est calqué sur celui des programmes européens en matière de politique régionale et de politique scientifique. Ainsi, la Région affirme son intégration complète dans la stratégie de Lisbonne.

Pour atteindre cet objectif ambitieux, le Contrat pour l'Economie et l'Emploi (C2E) accorde un soutien prioritaire à trois secteurs identifiés comme porteur d'innovation: les technologies de l'information et de la communication, la santé et l'environnement. Les deux premiers auront été particulièrement visés par les actions menées en 2006 et 2007. Cette année, nous mettrons l'accent sur l'environnement.

La politique de rattrapage budgétaire au bénéfice de la recherche atteint désormais son rythme de croisière. De 25 millions € en 2004, le budget est passé aujourd'hui à 50 millions €, soit un doublement.

En matière de recherche industrielle et de développement pré-concurrentiel, l'application intégrale, dès 2005, de l'ordonnance encourageant et finançant la recherche scientifique et l'innovation technologique rencontre un franc succès avec, sur les deux appels annuels, près de 50% de nouveaux clients.

Parallèlement, les nouveaux programmes d'impulsion renforcent l'innovation technologique à moyen terme en stimulant la collaboration entre unités de recherche. Quatre dossiers ont été soutenus dans le domaine des technologies de l'information et de la communication pour plus de 7 millions €. L'appel à projets dans le secteur de la santé

sera clôturé prochainement tandis que celui s'adressant au secteur de l'environnement sera opéré en 2008.

Les actions visant à la création, l'attraction et l'implantation d'entreprises technologiques seront approfondies. Une étude sur le potentiel de la Région est en cours. Ses résultats permettront d'affiner la politique en matière d'incubateurs. Une phase de rationalisation impliquera notamment EEBC et EUROBIOTEC. ICAB ouvrira ses portes fin de l'année et une dynamique sera également en marche à Woluwé-Saint-Lambert au départ de la faculté de médecine de l'UCL.

Pour réaliser l'ensemble de ces opérations, l'IRSIB (Institut d'encouragement de la Recherche scientifique et de l'innovation de Bruxelles) s'est vu doté des moyens humains nécessaires. Ceux-ci seront complétés par une direction de qualité. Ainsi dotée, l'IRSIB sera à même d'initier la nouvelle action « Brains (back) to Brussels », visant à accroître la mobilité des chercheurs, tout en renforçant l'attractivité de la Région au niveau mondial.

Enfin, « Research in Brussels » (RIB), fruit de la fusion de plusieurs outils visant à promouvoir la recherche, sera opérationnelle début 2008. Elle sera notamment chargée de la coordination des partenariats public-privé visant à sensibiliser les jeunes aux carrières scientifiques, conformément aux souhaits exprimés par les partenaires sociaux. Elle veillera également au rayonnement international de la recherche bruxelloise.

*

Le **logement** reste également une priorité absolue pour le Gouvernement. Toutes les politiques existantes qui visaient à offrir plus de logement sur le marché bruxellois ont été renforcées et accélérées depuis le début de la législature. De plus, des politiques innovantes sont soutenues par des moyens supplémentaires. Quatre axes continueront à guider l'action volontariste du Gouvernement dans ce domaine :

- L'augmentation du parc public de logements
- L'accessibilité renforcée au logement pour les publics moins favorisés
- La socialisation du parc privé
- Le renforcement des politiques de soutien à l'accès à la propriété

Le Plan Logement atteint le stade concret de la construction de logement. Les prochains mois verront le lancement de nombreux chantiers, à raison d'un par mois environ.

31 projets sont désormais en cours, représentant la construction de 4.200 logements par des opérateurs publics régionaux: 10 d'entre eux sont menés avec la SRIB comme maître d'oeuvre, 1 avec la SDRB et les autres avec la SLRB.

Plusieurs permis ont été délivrés ou sont en passe de l'être et 3 chantiers ont été inaugurés: 58 logements sociaux au boulevard Mettewie à Molenbeek, 58 autres au Craetbos à Neder-Over-Hembeek et, plus récemment, 65 logements moyens à Jette, rue Lahaye.

Dans les semaines à venir, les derniers projets seront approuvés, pour atteindre les 5.000 logements prévus.

Nous poursuivrons également cette année l'important effort de rénovation des logements sociaux. Les 3 derniers programmes de rénovation représentent, en effet, près de 500 millions €.

C'est donc avec détermination que le Gouvernement s'engage dans le défi fondamental que constitue l'offre de logement pour tous en Région bruxelloise.

A l'issue de la législature, ce sont plus de 8.000 logements sociaux ou moyens qui auront été mis en chantier par les pouvoirs publics régionaux! Outre le Plan Logement, d'autres politiques régionales contribuent en effet à accroître l'offre en la matière. Ainsi, 1.765 logements assimilés à du logement social ou conventionnés seront bâtis dans le cadre des contrats de quartiers et par la SDRB. Plus de 480 logements auront été réalisés par le Fonds du Logement. Près de 1.000 logements feront l'objet d'une rénovation lourde dans le cadre des plans quadriennaux. Ce type de rénovation équivaut en fait à de la construction puisqu'elle permet de remettre sur le marché des biens dont l'état interdisait qu'ils soient occupés avant l'intervention. Enfin, plus de 100 biens seront également construits dans le cadre de ces plans quadriennaux.

Outre ces productions brutes de logements, d'autres dispositifs sont activés pour faciliter l'accès à logement:

Les aides facilitant l'accès au logement locatif privé feront également l'objet d'une attention particulière. Un projet d'arrêté instaurant une allocation loyer est actuellement soumis pour avis au Conseil d'Etat. Il sera applicable dès le début de l'année 2008 et concernera les logements communaux. Concrètement, l'allocation permettra aux bénéficiaires de faibles revenus (revenu d'intégration sociale ou montant équivalent) de payer un loyer ne dépassant pas le tiers de ses revenus.

Alors que l'objectif des 2.000 logements pris en gestion par les Agences Immobilières Sociales est quasiment atteint, il a été décidé de soutenir encore davantage le secteur dans sa progression, et ce afin de poursuivre la socialisation du parc privé. Afin de renforcer l'attractivité globale du dispositif, un arrêté prévoyant l'augmentation des plafonds de loyers payés aux propriétaires ainsi que l'intervention régionale dans le différentiel de loyer seront augmentés entrera en vigueur dès 2008.

En ce qui concerne l'aide acquisitive, le Fonds du Logement fait face à une augmentation du nombre de demandes de prêts, dû d'abord à l'élargissement des conditions d'octroi en 2005, mais aussi au mouvement de remontée des taux hypothécaires.

Des moyens complémentaires seront donc mobilisés dès l'ajustement budgétaire 2007 pour permettre de répondre aux demandes supplémentaires. Et une réflexion sera entamée pour adapter le fonds aux évolutions constatées du marché.

*

Le **défi climatique** est aujourd'hui devenu une préoccupation universelle.

La moitié de la population mondiale est urbaine. Les villes n'occupent que 1% de la surface du globe, mais sont à l'origine des trois quarts des émissions planétaires de gaz à effet de serre et de la consommation énergétique. Elles ont donc un rôle central à jouer

dans la recherche d'une solution.

Plusieurs grandes villes l'ont très bien compris et prennent aujourd'hui le leadership en matière de lutte contre le réchauffement climatique. Barcelone, Berlin, Copenhague, Londres, Paris, Munich, Stockholm, Hanovre, etc. font partie du peloton de tête des métropoles pro-actives. Celles-ci ont défini des plans concrets visant à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre dans une fourchette allant de moins 20 à moins 60% à des horizons situés entre 2012 et 2025. Ces villes ont par ailleurs intégré leur politique environnementale dans l'image de marque de la ville.

Si Bruxelles veut être une Région à statut international, elle doit être à la pointe en matière environnementale.

Notre Région est la capitale de l'Union européenne. L'Union a décidé en mars dernier de réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 20% à 30% d'ici à 2020 par rapport à leur niveau de 1990. Bruxelles se doit donc d'incarner l'attitude pro-active de l'Union européenne en matière de lutte contre le changement climatique.

Bruxelles doit jouer un rôle de pôle de développement de nouvelles activités lucratives et créatrices d'emploi et exploiter les opportunités offertes par la nouvelle économie pauvre en carbone.

Trois axes prioritaires seront développés pour mettre notre Région sur la voie de l'exemplarité climatique:

- Dans l'immédiat, poursuivre et amplifier les mesures déjà prises par le Gouvernement pour contribuer à réduire nos émissions de gaz à effet de serre;
- Intégrer dès le départ les nouveaux standards de la performance énergétique et environnementale aux infrastructures, bâtiments et quartiers qui seront développés au sein des pôles régionaux du PDI.
- Se doter avant la fin de la législature d'un Plan Climat transversal. Ce Plan Climat impliquera les compétences de différents membres du Gouvernement.

Ce Plan Climat est essentiel pour permettre à Bruxelles, capitale de l'Union européenne, de rejoindre le peloton des métropoles européennes et mondiales les plus pro-actives en matière de climat.

*

Je ne dois plus souligner l'importance de la **mobilité** pour le développement économique et l'attractivité internationale de Bruxelles. Une meilleure accessibilité renforcerait notre compétitivité par rapport à d'autres villes et régions.

Or nous constatons que les problèmes de congestion urbaine s'accroissent. Chaque jour, le Ring de Bruxelles connaît des embouteillages importants. Sur certains tronçons du Ring, ces embarras de circulation sont devenus permanents, au point que l'on ne fait quasiment plus la différence entre les « heures de pointe » et les « heures creuses ». Ce phénomène est dû à l'augmentation du trafic dit « navetteurs » mais aussi à l'augmentation du trafic international qui transite par notre pays.

La Région Flamande, gestionnaire principale du Ring, a d'ailleurs dans ses intentions d'apporter des réaménagements pour améliorer la fluidité sur une grande partie du Ring. Il est indispensable que tout projet de mobilité autour de Bruxelles fasse préalablement l'objet d'une concertation entre les différentes Régions. Le Gouvernement Bruxellois estime également que des améliorations doivent être apportées, notamment en mettant au point une signalisation plus homogène et efficace qui aurait un impact positif sur la circulation. Nous devons également étudier la possibilité d'améliorer l'accès vers le sud de Bruxelles.

C'est pourquoi, la Région de Bruxelles-Capitale proposera aux Gouvernements Flamand et Wallon la mise en place d'une cellule de concertation inter-régionale qui aurait pour mission d'étudier différentes pistes d'amélioration du trafic sur le ring, tout en évitant un enclavement de la Région Bruxelloise.

La mise en service du RER, prévue pour 2016, devrait contribuer à une meilleure fluidité dans notre Région. Mais certaines mesures d'accompagnement seront nécessaires dans l'intérêt des Bruxellois, de ceux qui viennent travailler à Bruxelles mais aussi de ceux qui visitent la capitale de l'Europe.

Il faudra incontestablement que Bruxelles bénéficie d'un réseau de métro plus vaste qui nous permettra d'établir une connexion avec tous les modes de transports. A cet égard, le Gouvernement demandera à la STIB de lancer des études pour le prolongement de l'axe nord-sud.

Le Gouvernement sera également vigilant quant à la rénovation ou à la création des gares et points d'arrêt qui devront être pris en charge par la SNCB. Nous pensons que le RER passe aussi et surtout par la nécessité de mailler suffisamment le réseau SNCB intra-bruxellois.

Le Gouvernement se fixe comme objectifs de renforcer le système d'orientation et d'accès à la ville, la politique des transports publics et la lutte contre la congestion.

Une analyse de l'extension du réseau souterrain et de surface existant devra être menée. Cette étude d'extension devra se faire de pair avec l'introduction de zones de limitation du trafic automobile.

Une ordonnance sera déposée devant cette assemblée dans le but d'harmoniser la politique de stationnement au niveau régional, comme le prévoit l'accord de gouvernement. L'harmonisation portera notamment sur les types de zones et sur la tarification. Cette ordonnance prévoira la *création d'une agence de stationnement*, sous forme d'un organisme d'intérêt public, chargée de veiller à la bonne mise en place de cette politique coordonnée, en collaboration étroite avec les instances régionales et communales.

Par ailleurs, un *projet d'ordonnance "Plan de Déplacements"* sera déposé début 2008. L'objectif de cette ordonnance est de permettre le développement d'actions concrètes pour sensibiliser les gens à changer leurs modes de transport dans leurs déplacements quotidiens. Le projet touchera plus spécifiquement les trajets domicile-travail, de/vers l'école ou encore lors de la visite de grands événements.

Par ailleurs, les arrivées des nouveaux Boas (+ 1 par mois) permettront d'amplifier les améliorations d'offre amorcées en septembre de cette année.

En fonction des moyens budgétaires disponibles, la gratuité ou des tarifs préférentiels pour les étudiants bruxellois entre 12 et 18 ans au moins, seront introduits lors de la nouvelle année scolaire 2008-2009.

Conformément au nouveau contrat de gestion de la STIB, une série de mesures structurelles seront prises à partir de l'hiver 2008-2009 en cas de pics de pollution (diffusion de messages d'avertissements à la clientèle et accroissement de l'offre).

A plus long terme, l'offre et le confort de la STIB doivent encore être améliorés, en équipant pour 2011 le métro/tram/bus de 36% de places supplémentaires disponibles, en rénovant du matériel et en se procurant 5 rames supplémentaires de métro BOA, 156 nouveaux trams 3000 et 4000, et en évoluant vers un âge moyen de 6 ans pour un autobus.

Quelques mots à présent en ce qui concerne la promotion de la mobilité « douce ».
Sur base d'une évaluation du système existant à la Ville de Bruxelles, un système de type « cyclocity » sera étendu à toute la Région en collaboration avec l'ensemble des communes. Ce service sera relié aux stations de métro et gares de train et devra servir comme complément du transport en commun pour habitants et navetteurs, mais aussi pour touristes et autres visiteurs internationaux.

Des points-vélos seront installés dans toutes les gares ferroviaires internationales d'ici 2010, avec location de vélos, emplacement de vélos et petites réparations de vélos. Le premier point vélo sera ouvert Gare centrale fin 2008.

L'usage du vélo dans la ville sera encouragé via l'organisation à terme de plusieurs « dimanche sans voiture » par an. En effet, la journée sans voiture organisée depuis plusieurs années rencontre un vif succès. 90% des Bruxellois soutiennent ce projet et 75% d'entre eux souhaitent la multiplication de ce type d'initiative. Nous organiserons donc, dans un premier temps, un second dimanche sans voiture au printemps sur un territoire plus restreint.

En 2009, le congrès mondial du vélo sera organisé à Bruxelles.

Le car sharing doit également se développer d'ici 2010, en créant 42 emplacements avec 233 véhicules.

Enfin, en matière de taxi, c'est en 2008 que sera lancé le système de taxis collectifs tel que prévu dans le plan taxis. Un seul central téléphonique sera désigné pour la gestion des courses collectives. Le départ de la course se fera toujours à l'un des points de départ fixe, la destination étant quant à elle laissée au libre choix du client. Ce système démarrera en tant que réseau de nuit et pour les personnes qui travaillent en périphérie. La visibilité des taxis bruxellois sera également améliorée par le biais de véhicules et de stations de taxis clairement identifiables. Ceci jouera un rôle très positif pour l'image de la ville.

*

La mise en oeuvre du Plan de Développement International ne peut pas faire l'impasse sur les questions de dualisation du territoire régional, au risque de voir certaines zones ne pas bénéficier de sa dynamique.

Il s'agit de concentrer des moyens spécifiques dans les **quartiers** anciens afin de rattraper les retards socio-économiques qui y sont observés.

Bruxelles met en place des politiques de la ville volontaristes (contrats de quartier, contrats de prévention, etc.), qui sont souvent présentées dans les pays européens comme des modèles du genre. Ces politiques ont permis jusqu'ici d'éviter les débordements que d'autres pays ont récemment connus dans leurs banlieues ou certains quartiers en difficulté. De tels débordements peuvent donner, vu la médiatisation importante de notre société, une image désastreuse d'une ville à l'étranger.

Les dispositifs mis en place dans le cadre d'une politique de la ville territorialisée ont donc montré toute leur utilité. Toutefois, ces politiques doivent évoluer avec leur temps. Il y a 15 ans, les politiques de la ville étaient axées sur la rénovation du bâti, puis sur l'espace public, ensuite sur la cohésion socio-culturelle. Aujourd'hui, Bruxelles met l'accent sur le rattrapage économique des zones d'interventions prioritaires, afin d'équilibrer le territoire bruxellois.

Le Gouvernement a chargé le Secrétariat régional au développement urbain (SRDU) de développer un « Atlas des quartiers ». Cet Atlas comprend un inventaire cartographié et analytique des réalisations physiques. La SRDU a également développé un outil d'observation contribuant à l'évaluation des quartiers, appelé monitoring des quartiers. L'Inventaire et le Monitoring seront finalisés dans le courant du mois de novembre. Ces outils donneront l'amorce d'une meilleure connaissance (plus intégrée) de notre Région. L'outil statistique sera opérationnel dans le courant du premier semestre 2008. Le principe de l'observation urbaine permanente sera également intégré dans le COBAT.

Dans cet esprit, la Région organise une « Semaine de la Ville » du 19 au 23 novembre prochain. Nous avons regroupé une série d'experts urbains et politiques belges et étrangers, dans le cadre d'un colloque international. Cette semaine lancera l'année de l'évaluation des politiques urbaines.

Une réflexion plus globale autour du devenir Bruxelles en tant que ville sera menée en parallèle, à l'occasion du vingtième anniversaire de la Région de Bruxelles-Capitale.

*

Un mot à présent en ce qui concerne la situation de nos **communes**.

Les ordonnances du 19 juillet 2007 visant à associer les communes dans le développement économique de la Région et visant à améliorer la situation budgétaire des communes de la Région sont en cours d'exécution.

Les dossiers de candidature des communes doivent être remis à la Région pour la fin de la semaine. Les 19 communes ont fait preuve d'enthousiasme lors de la réunion préparatoire organisée par la Région. On peut donc raisonnablement s'attendre à ce que

100% des communes bruxelloises s'inscrivent dans cette dynamique.

Le Gouvernement attribuera ces fonds supplémentaires importants - pour un total de 45 millions d'EUR - aux communes dans le courant du mois de novembre.

Le Plan de gouvernance locale sera déposé au Gouvernement très prochainement. Sur cette base, un projet d'ordonnance visant à améliorer la gestion opérationnelle des communes sera élaboré.

Le Gouvernement a également décidé de charger l'intercommunale bruxelloise de distribution d'eau (IBDE) de réaliser un inventaire de l'état du réseau d'égouttage afin d'optimiser ses interventions et réduire les risques d'inondations ou les pertes de réseau.

Cet état des lieux du réseau d'égouttage de la région est une nécessité incontournable à plus d'un titre. En raison tout d'abord des montants importants qui devront être mobilisés : les premières estimations font état d'un coût global de 1,5 milliard d'euros pour une rénovation complète du réseau. Il est donc impératif de définir les interventions prioritaires. Ensuite parce que cet état des lieux permettra une optimisation des techniques requises et une coordination efficace entre les différents intervenants.

La subvention accordée par la Région à l'IBDE pour la réalisation de cet inventaire sera de l'ordre de 8 millions € par an pendant 4 ans.

Dans le cadre du soutien aux collaborations pluricommunales, destinées à dégager des économies d'échelle tout en consolidant la qualité du service offert au citoyen, le Gouvernement compte très rapidement concrétiser ses engagements.

Il lancera deux projets pilotes de collaboration, ainsi qu'une étude visant à fournir un véritable état des lieux sur les zones géographiques, services et missions pour lesquels une collaboration permettrait de dégager des économies d'échelles, avec la même qualité de service. La piste d'une centrale d'achat commune sera notamment étudiée.

Sur base du rapport d'évaluation des projets pilotes et des résultats de l'étude générale, le Gouvernement réalisera un vade-mecum à destination des communes afin de fournir un "mode d'emploi" technique aux communes qui souhaitent mettre en place des synergies efficaces.

En matière d'infrastructures sportives, le plan pluriannuel de construction et de rénovation des infrastructures sportives communales se poursuivra pour la quatrième année consécutive, avec une attention particulière pour l'aménagement de terrains synthétiques. Le plan « piscines » financé par Beliris se poursuit également à un rythme soutenu.

Quant à la politique des cultes, le Gouvernement finalisera à bref délai un processus dont la portée historique et symbolique est importante : la reconnaissance des premières mosquées par la Région. Par ailleurs, le Gouvernement entamera la réflexion sur une réforme globale de la législation en matière des cultes : un colloque sera organisé sur cette thématique.

*

En matière de **sécurité** et de **prévention**, nous devons non seulement travailler sur l'image et l'avenir de certains quartiers, mais également renforcer la présence publique afin de rassurer les usagers de la Ville.

Pour ce faire, le Gouvernement poursuivra la mise en oeuvre de son Plan de sécurité. Concrètement, 110 personnes viennent d'être engagées ou sont en voie de l'être dans les 19 communes pour renforcer la lutte contre le décrochage scolaire, la sécurisation des abords des écoles et augmenter la présence préventive en soirée.

Le volet sécurité dans les transports publics du Plan de sécurité est en cours d'exécution. 110 caméras de surveillance supplémentaires seront installées dans les stations de métro, de même que 80 bornes de contact. Nous avons également investis dans des équipes d'intervention et de prévention supplémentaires. 200 véhicules de la STIB sont déjà équipés de caméras. L'arrêté prévoyant l'introduction d'amendes administratives dans les transports publics sera encore déposé ce mois-ci au Gouvernement bruxellois.

Le Gouvernement bruxellois rappelle à l'Autorité fédérale ses engagements pour augmenter la présence policière dans nos rues et nos quartiers : à ce jour, plus de 1.200 policiers supplémentaires doivent encore venir renforcer le cadre des services de police locaux du pays, ceci sans compter le remplacement des départs naturels.

Au mois de juin 2008, la Région organisera un colloque consacré au bilan des 15 ans d'existence des Contrats de prévention à Bruxelles. Ce travail servira de base à la réorientation éventuelle de la politique régionale en la matière. Au même moment, nous aurons reçu les conclusions de l'étude visant à la mise en place d'une « hotline victimes » (ligne téléphonique d'aide aux victimes) et d'un observatoire régional de la sécurité. Ces deux nouveaux outils seront dès lors opérationnels fin 2008 début 2009.

Le Gouvernement bruxellois tient également à envoyer un signal clair en direction de l'Autorité fédérale pour demander le maintien de la politique des grandes villes qui finance à Bruxelles, comme en Flandre et en Wallonie, un nombre important d'emplois d'une très grande utilité pour le maintien de la sécurité publique.

*

Il est également important pour la qualité de vie des Bruxellois de rendre nos rues plus **propres**. Un effort particulier doit être concentré sur les quartiers à fort potentiel touristique (centre-ville) et international (quartier européen).

En effet, les endroits les plus fréquentés doivent aussi être les plus intensivement nettoyés. Non seulement ils se salissent plus vite, mais en plus ils laissent une impression d'ensemble sur l'état de propreté de la Ville, tant pour ses habitants que pour ses visiteurs. C'est pourquoi des « zones-phares » ont à ce jour été identifiées pour qu'elles fassent l'objet d'opérations de « propreté totale ». Les 16 premières zones-phares ont été choisies soit parce qu'elles font l'objet d'un fort taux de passage, que ce soit le passage des habitants, des navetteurs ou encore celui des touristes (abords de gares, de stations de métro, de bureaux, de lieux touristiques ou encore artères commerçantes), soit parce qu'elles correspondent à des lieux tout à fait emblématiques, à l'image forte (abords du Parlement, du Palais royal,...).

Toujours dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan Propreté 2005-2010, les axes suivants seront principalement développés cette année: d'une part le déploiement progressif des Brigades d'Intervention Mobile (BIM) sur les voiries régionales et, d'autre part, l'extension du ramassage quotidien des déchets des commerçants (opération « sacs fuschias ») à de nouvelles zones.

Au niveau de la gestion des déchets, une vaste campagne régionale de récolte de déchets encombrants sera lancée au cours de cette année. L'implantation en Région bruxelloise d'une « ressourcerie » est à l'étude. Il s'agit à la fois d'un projet social, environnemental et commercial qui vise à créer une filière complète de réemploi des objets encombrants, depuis leur collecte jusqu'à leur recyclage.

Le processus de création d'un centre de biométhanisation est en route, avec l'objectif d'une part, de traiter aussi rapidement que possible les déchets verts des 19 communes et d'étendre la valorisation des matières organiques à d'autres déchets (fruits et légumes notamment) et, d'autre part, d'obtenir une nouvelle source d'énergie verte. Les demandes de permis seront prochainement introduites.

Des bulles à verre enterrées seront installées, dès 2008, dans les communes qui en font la demande, avec le soutien financier de la Région. Ces bulles permettent de réduire à la fois les nuisances sonores et l'impact visuel des bulles à verre « classiques ».

Des actions visant à renforcer le geste du tri continueront à être menées dans les écoles primaires bruxelloises, francophones et néerlandophones.

La possibilité d'installer une nouvelle déchetterie régionale à Ganshoren sera étudiée.

Pour répondre au souhait des Bruxellois, il est désormais essentiel d'harmoniser la réglementation et les sanctions infligées aux personnes responsables d'incivilités liées à la propreté. Un projet de réforme de la législation est actuellement parvenue aux différents acteurs responsables, afin de rendre les efforts communaux et régionaux complémentaires. 30 agents supplémentaires, affectés à la répression des actes de malpropreté, seront engagés par l'Agence-Bruxelles-Propreté.

Le site internet de l'Agence Bruxelles-Propreté relooké sera mis en ligne début 2008. La possibilité de faire appel à des services en ligne sera expérimentée.

*

Passons à présent à la **qualité architecturale** et des espaces publics:

Bruxelles entretient toutefois une relation complexe vis-à-vis de son patrimoine architectural. Malgré la richesse de celui-ci, les épisodes douloureux de la « Bruxellisation » restent encore dans les mémoires.

Il est temps aujourd'hui de tourner la page et de s'engager dans la voie d'une modernité architecturale audacieuse combinée à la protection du patrimoine. Certaines projets phares doivent être l'occasion de mettre en oeuvre cette nouvelle philosophie reposant sur la transparence des projets, la concertation avec tous les acteurs concernés et les aspects liés au développement durable.

Il s'agit notamment du réaménagement des places publiques comme Rogier, Schuman ou Flagey, de celui des gares Centrale et du Midi et de l'extension du plan lumière relatif aux grands édifices publics.

Pour promouvoir une architecture innovante de qualité, marquant le territoire d'un signe de modernité, le Gouvernement bruxellois mettra en place une cellule d'assistance à maîtrise d'ouvrage public permettant de remplir les objectifs d'un service de maître bâtisseur. Ceci devrait permettre d'améliorer, sans alourdir les procédures, l'impact des projets publics.

Enfin, une attention toute particulière doit être portée à la politique d'accès aux personnes à mobilité réduite (30% de la population si on prend en compte les difficultés temporaires), principalement dans les lieux de grandes fréquentations.

L'intérêt que le Gouvernement bruxellois accorde au **patrimoine**, et donc à sa restauration et à sa réhabilitation se renforce chaque année. En effet, le budget consacré à la restauration et à la valorisation des biens et sites classés a augmenté de 40% depuis 2004.

Les projets de restaurations pour fin 2007-2008 sont nombreux et diversifiés. Certains, d'envergure, concernent des bâtiments de renommée, tels la Villa Empain, la Maison Saint-Cyr, l'église du Sablon, le Passage du Nord, l'église Sainte-Catherine, la Collégiale d'Anderlecht ou encore une maison de l'architecte Blérot située avenue Général de Gaulle à Ixelles.

D'autres chantiers, une fois terminés, participeront sans conteste à la redynamisation de quartiers fragilisés. On pense par exemple au chantier de l'ancienne Maison communale de Laeken, du Pont du Jubilé ou du Couvent Saint-Antoine à Bruxelles-Ville. Enfin, il est également important de souligner les investissements qui seront consentis pour rénover les logements sociaux classés (Foyer Laekenois et Rue Marconi).

La lutte contre les chancres urbains se poursuivra également, grâce à l'action de la « cellule de veille ».

Une adaptation du chapitre patrimoine du Cobat visant à simplifier certaines procédures sera finalisée. Cette année verra aussi le lancement d'une première expérience de plan de gestion d'ensemble pour les cités-jardins classées.

La campagne de protection d'éléments d'architectes de la 2ème génération de l'Art Nouveau se poursuivra. Une réflexion sera par ailleurs entamée sur la nécessité de renforcer la protection des zones entourant les biens inscrits au patrimoine mondial, comme par exemple la Grand Place. La politique de protection de biens caractéristiques de notre Région dans toute sa diversité (patrimoine Ancien Régime, Art Déco, Moderne, etc.) se poursuivra.

La sensibilisation des jeunes au patrimoine reste une priorité, avec, non seulement la quatrième édition du « lundi du patrimoine », mais aussi la mise en vitesse de croisière des « Classes du patrimoine et de la citoyenneté ». Cette initiative a été mise en oeuvre avec la collaboration de la Fondation Roi Baudouin. A partir du 1^{er} janvier 2008, elles s'installeront au sein du prestigieux complexe immobilier de la Place Royale dont la

rénovation est en phase de finition. A partir du patrimoine, les jeunes sont invités à découvrir et à repenser leur ville dans une démarche citoyenne, qui incite à participer à la gestion de leur cité. Enfin, le samedi 19 avril 2008 aura lieu la Fête du patrimoine. Elle se déroulera sur le site de Tour et Taxis et sera principalement destinée aux familles et aura pour objectif de faire découvrir de manière tout à fait ludique le patrimoine bruxellois et ses métiers.

*

Au sujet de la gestion des **finances** régionales, le 1^{er} janvier 2008 marquera l'entrée en vigueur pour les organismes administratifs autonomes de l'ordonnance organique du 23 février 2006 portant les dispositions applicables au budget, à la comptabilité et au contrôle. L'entité régionale pourra donc compter sur des règles homogènes.

Les mécanismes de contrôle interne s'appuieront sur un arrêté spécifique qui détaillera les modalités du contrôle métier, du contrôle comptable et du contrôle de la bonne gestion financière.

Plusieurs grandes réformes seront entamées en matière de **fiscalité** régionale. Nous entamerons la mise en place d'une structure régionale permettant la perception du précompte immobilier et éventuellement d'autres impôts régionaux. Nous examinons et préparons aussi, en collaboration avec plusieurs universités, une réforme des taxes de circulation en prenant en compte l'impact des véhicules sur l'environnement.

En matière de **budget**, nous entamons une réforme importante et visible concernant la structure du budget. Celui-ci sera, dès 2008, structuré en missions, au sein desquelles les programmes traduiront des objectifs politiques précis. Il s'agit ici de renforcer le pouvoir du Parlement, qui exercera au mieux son contrôle. Pour le reste, le budget 2008, en phase de négociation, respectera cette année encore la norme du Conseil Supérieur des Finances.

Récemment, le bureau de rating Standard/Poors a confirmé l'amélioration continue des performances financières de la Région, et notamment la réduction de l'endettement direct. Ce facteur de crédibilité financière est très positif, notamment dans une perspective internationale.

*

En matière **informatique**, l'année 2007 a été caractérisée par une réforme radicale de l'approche TIC au sein de la Région de Bruxelles-Capitale. Cette réorganisation et professionnalisation interne du CIRB en "partner of excellence" pour les projets IT au sein du secteur public bruxellois se poursuivra en 2008. Aussi bien au sein du MRBC qu'au CIRB, le project management sera évalué et adapté là où ce sera nécessaire et de nouvelles techniques de management seront introduites (telles que l'utilisation des Balanced ScoreCards).

Cette réorganisation était nécessaire pour pouvoir faire face aux projets transversaux complexes: de plus en plus de projets d'informatisation sont confrontés au besoin d'harmonisation et de coordination entre les différentes administrations publiques. Cela vaut principalement pour les projets intégrés d'eGouvernement, mais également pour un projet comme le Brussels Health Information Platform : le secteur hospitalier a grand

besoin de solutions IT pouvant faire face au besoin d'échange d'information de manière sécurisée. La Région souhaite ici pleinement jouer son rôle de partenaire d'impulsion.

Enfin, 2008 sera également sous le signe de l'avenir pour IrisNet, le réseau qui en 2010 deviendra propriété de la Région de Bruxelles-Capitale. Ce réseau à large bande basé sur la fibre de verre est un atout unique dans une stratégie IT performante et innovatrice pour la Région, et son évolution se trouvera encore à l'agenda 2008 de l'ensemble des institutions publiques, ainsi que dans celui des administrations locales.

*

En matière d'**égalité des chances**, la Région organise, du 3 au 5 décembre 2007, un forum international "Dynamic Cities Need Women". Cette conférence internationale offrira la possibilité aux participants d'échanger leurs expériences en la matière dans un contexte urbain et confèrera une dimension internationale à Bruxelles.

Un second colloque, consacré à la violence entre partenaires, se déroulera le 23 novembre prochain.

Les politiques régionales d'égalité des chances et de lutte contre la violence entre partenaires initiées ces dernières années ont insufflé une dynamique importante en la matière, qui s'est développée via le soutien d'initiatives d'associations et communes. Le Gouvernement entend bien entendu poursuivre ces efforts.

*

* *

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Députés,

Je vous ai dressé un tableau d'ensemble des priorités d'action du Gouvernement pour cette année parlementaire 2007-2008.

Il s'agit d'une année cruciale à plus d'un titre :

- c'est la dernière année pleine de cette législature : elle doit donc être pleinement mise à profit pour finaliser le programme du Gouvernement,
- c'est aussi l'année du lancement opérationnel du PDI sur lequel je me suis longuement étendu. Cette année nous permettra d'ancrer solidement les bases de l'avenir international de Bruxelles,
- dans le contexte que nous connaissons, cette année doit aussi permettre aux Bruxellois de montrer qu'ils entendent être maîtres de leur destin.

Comme j'ai eu l'occasion de vous le dire, l'ambition du PDI dépasse largement le seul intérêt de Bruxelles. Une mise en œuvre efficace du PDI concerne au premier chef l'Etat belge mais aussi les autres Régions du pays. Le PDI trace les grandes lignes, les grands chantiers prioritaires qui seront le moteur de notre rayonnement international et par là, du développement économique de Bruxelles qui profite à la Belgique toute entière.

Il est évident que la Région de Bruxelles-Capitale ne peut pas tout réaliser toute seule. Elle ne dispose ni des moyens, ni des compétences institutionnelles pour le faire. Par contre, nous entendons être tout à la fois le promoteur, le catalyseur, le défenseur et l'interlocuteur de référence du PDI au bénéfice des Bruxellois et des nombreux autres usagers de la ville, belges ou étrangers.